INFOS DÉCHETS • COVID 19

COMMENT TRIER SES EMBALLAGES ?

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

Sacs, sachets, films en plastique • Emballages en métal (acier et aluminium)
Bouteilles et flacons en plastique • Barquettes en plastique • Briques alimentaires

LES ERREURS LES PLUS FRÉQUENTES

VERRE

JOUETS ET OBJETS EN PLASTIQUE

TEXTILE

BOUTEILLES PLEINES

ORDURES MÉNAGÈRES

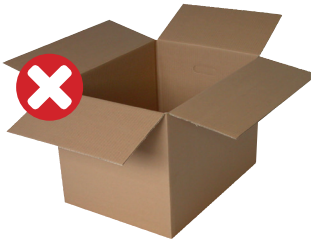

GRANDS CARTONS
A conserver à la maison jusqu'à la réouverture des déchetteries

Une seule question à se poser : « Est ce un emballage ? Oui alors je le trie ! Non alors il ne va pas dans le bac/sac jaune ! »

PAS DE DÉPÔTS DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES

Les emballages non triés ne peuvent pas être recyclés et gênent le travail des agents de collecte.

PAS DE DÉPÔTS SAUVAGES

Les dépôts sauvages devant les déchetteries ou ailleurs sont interdits. L'amende peut s'élever à 1500 euros : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31963

#RespectezNosAgents

cyclad
Tous les déchets ont de l'avenir

contact@cyclad.org • 05 46 07 16 66 • cyclad.org • @cyclad17